Revue de presse orientation

3ème trimestre 2015

1. **Les lacunes de l'orientation professionnelle freinent l'insertion des jeunes sur le marché du travail** *Alors que 73 % des responsables d'organismes d'enseignement sont convaincus que leurs diplômés sont prêts pour le monde du travail, seuls 33 % des jeunes eux-mêmes et 27 % des employeurs partagent leur avis.* *Le Monde, 14 juillet 2015*
2. **A l'université, la sélection des étudiants s'impose peu à peu** *Le Monde, 15 juillet 2015*
   Selon l'UNEF, principale organisation étudiante, 54 universités sur 74 pratiqueraient la sélection à l'entrée de la licence. En 2014, les universités concernées n'étaient que 33, et en 2013, 27
3. **Sélection à l'université : le Nobel de l'hypocrisie** *Le Point, 16 juillet 2015*
   (Pour les pouvoirs publics et pour l'UNEF), il semble qu'une sélection par l'abandon en cours d'études soit de loin préférable à une orientation préalable. Un gâchis humain auquel s'ajoute une gabegie financière alors que les comptes de plusieurs universités sont dans le rouge
4. **Ils ont la bougeotte - Simon, cap sur Taïwan** *Le Télégramme, 10 août 2015*
   Simon Le Fourn s'apprête à vivre une expérience peu commune. Le jeune Quimpérois a été sélectionné par le Rotary Club de Quimper Odet pour étudier une année à Yilan, au nord de Taïwan
5. **Etudiants : la césure, mode d'emploi** *Les Echos, 10 août 2015*
   Année sabbatique, nouvelle formation, stage, création d'entreprise, départ à l'étranger, contrat à durée déterminée, service civique, bénévolat… A l'université, la suspension des études pourra intervenir dès le début de la première année de cursus, mais pas après la dernière année.
6. **Avis de tempête sur la sélection à la fac** *Le Monde, 26 août 2015* *La justice condamne le tri des étudiants en milieu de master, obligeant le gouvernement à se saisir du dossier*
7. **Margaux D….., l'entraide dans le sang** *Ouest France, 29 août 2015*
   Margaux remettait, hier, des jouets au service pédiatrique de l'hôpital. Elle s'apprête à faire sa rentrée au Likès, mais elle a déjà mené de nombreuses actions caritatives.
8. **Timides fiançailles entre l'université et l'entreprise** *Le Monde, 31 août 2015*
   Le Medef et tous les acteurs de l'enseignement supérieur ont officialisé la signature d'un « pacte d'engagements pour le supérieur » prévoyant des actions communes et une promotion réciproque
9. **Les filles, osez les sciences !** *Le Monde, 02 septembre 2015*
   Qu'est-ce qui ne va pas entre les sciences et les filles ? Comment est-il possible qu'elles, premières de la classe durant leur scolarité obligatoire, ne lorgnent même pas les meilleures écoles et se refusent les belles carrières qu'un parcours universitaire leur offrirait ?
10. **La fin de l'accès automatique à la fac après le bac en débat** *Les Echos, 11 septembre 2015*
    Aujourd'hui, seuls 5% des bacs pro et 15% des bacs techno obtiennent leur licence en trois ou quatre ans (50% pour les bacs généraux)
11. **Year Up, l'école de la deuxième chance made in America** *Les Echos, 17 septembre 2015*
    Fondée par un ex-entrepreneur de la tech en 2000, cette école remet sur les rails des jeunes défavorisés en leur trouvant un emploi qualifié. Grâce à sa méthode très stricte, elle affiche des résultats inédits. Les grandes entreprises, convaincues, y embauchent chaque année plusieurs milliers de diplômés
12. **Le diplôme moins protecteur qu'auparavant** *Le Monde, 25 septembre 2015*
    Poursuivre des études supérieures ne garantit pas une entrée sans encombre sur le marché du travail

1. Les lacunes de l'orientation professionnelle freinent l'insertion des jeunes sur le marché du travail

Le Monde | 14.07.2015 à 11h30 | Par Gaëlle Picut

Plusieurs chiffres dévoilent les lacunes de l'orientation professionnelle des jeunes : un quart des jeunes français de moins de 25 ans sur le marché du travail est au chômage, 140 000 jeunes quittent chaque année le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme professionnel ou le baccalauréat et, par ailleurs, 620 000 jeunes de 18 à 24 ans décrochent du système éducatif sans diplôme du second cycle du secondaire, et restent durablement sans formation (chiffres communiqués lors de la présentation du plan interministériel de lutte contre le décrochage scolaire du 21 novembre 2014). Enfin environ 350 000 offres d'emploi seraient non pourvues chaque année.

Selon l'étude « De l'enseignement à l'emploi : engager les jeunes européens sur la route de l'emploi » réalisée par McKinsey Center for Governm en 2014, 28 % des employeurs français indiquent qu'ils ne parviennent pas à trouver les compétences dont ils ont besoin et ce déficit de compétences se révèle l'une des principales causes de non-recrutement. Dans certains secteurs tertiaires, comme la santé et l'enseignement, cette conviction est même partagée par plus de 40 % des employeurs.

Seuls 33 % des jeunes sont convaincus d'être prêts pour le monde du travail, 27 % des employeurs partagent leur avis

Autres chiffres inquiétants révélés par cette étude : alors que 73 % des responsables d'organismes d'enseignement sont convaincus que leurs diplômés sont prêts pour le monde du travail, seuls 33 % des jeunes eux-mêmes et 27 % des employeurs partagent leur avis.

Par ailleurs, seulement 16 % des jeunes français déclarent avoir été suffisamment informés à la fin du lycée sur les perspectives professionnelles qu'offrent les divers cursus du supérieur, et 67 % feraient des choix d'études différents s'ils avaient la possibilité de revenir en arrière. Concernant le contenu des études, les employeurs français jugent plutôt favorablement l'acquisition des compétences métiers (techniques ou académiques) mais il n'en va pas de même s'agissant du savoir-être et du comportement, comme la confiance en soi, la communication orale et la conscience professionnelle.

A l'opposé de ces mauvais chiffres, les jeunes diplômés des grandes écoles (niveau bac + 5) continuent de s'insérer rapidement et dans de bonnes conditions comme le montre la dernière enquête réalisée par la Conférence des grandes écoles : 75 % d'entre eux ne mettent pas plus de deux mois à trouver leur premier emploi, avec un salaire moyen d'embauche de 33 000 euros bruts annuels, hors primes. Les diplômés de l'enseignement supérieur à vocation professionnelle (BTS, DUT, IUT), notamment dans les filières industrielles et du tertiaire, connaissent également de très bons taux d'insertion professionnelle (source Insee, Centre d'études et de recherches sur les qualifications).

Selon l'étude McKinsey, l'alternance et les stages constituent un élément déterminant pour l'insertion dans le monde professionnel : les jeunes français qui effectuent un stage réduisent de 36 % la probabilité de se trouver au chômage au cours des six mois suivant leur diplôme, par rapport aux étudiants n'ayant effectué aucun stage durant leur scolarité.

De nombreux enjeux

Les enjeux d'une meilleure orientation professionnelle sont donc nombreux : une meilleure communication entre le monde de l'enseignement et celui du travail afin d'offrir aux jeunes des informations complètes sur les métiers et leurs voies d'accès, un travail en profondeur sur le déficit d'image dont souffrent certains des métiers dits en tension, une meilleure gestion des filières qui accueillent trop d'étudiants par rapport aux débouchés potentiels, la création de filières de formations là où les besoins ne sont pas pourvus (notamment dans les secteurs liés à l'informatique et aux nouvelles

technologies), un meilleur accès à la formation continue pour les jeunes au chômage, des efforts soutenus vers l'alternance qui marque le pas malgré de très bons résultats en termes d'accès à l'emploi, une professionnalisation des services d'orientation, des aides à la mobilité et au logement qui constituent des freins à l'emploi pour de nombreux jeunes, etc.

Durant le mois de juillet, *Le Monde* a décidé de donner la parole à quatre jeunes actifs qui ont rejoint le monde du travail il y a quelques mois ou quelques années. Comment s'est passée leur insertion dans le monde du travail ? Leur formation correspond-elle à la réalité de leur métier ? La vie active est-elle à leurs hauteurs de leurs envies ? Les compétences apprises durant leurs études sont-elles celles dont ils ont le plus besoin dans l'exercice de leur métier ? Réponses en vidéo avec Elodie, ingénieure chez Renault, Pierre-Alexandre, contrôleur interne chez ERDF, Benjamin, designer pour Kenzo Takada et David, professeur de physique chimie dans le Val-d'Oise.

Premier témoignage vidéo sur lemonde.fr/emploi, jeudi 16 juillet, avec David Davrain, aujourd'hui professeur de physique-chimie dans le Val-d'Oise.

2. A l'université, la sélection des étudiants s'impose peu à peu

Le Monde | 1e 15.07.2015 à 18h48 | Par Benoît Floc'h

La sélection s'installe de plus en plus à l'université. Alors que le code de l'éducation stipule que *« le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat »,* les établissements n'hésitent pas, d'année en année, à multiplier les parcours sélectifs.

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF), qui consacre chaque année une enquête aux pratiques illégales des universités (droits d'inscription en tête), s'est intéressée dans son édition 2015, parue mercredi 15 juillet, aux entraves au libre accès des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Selon la principale organisation étudiante, 54 universités sur 74 pratiqueraient la sélection à l'entrée de la licence. En 2014, les universités concernées n'étaient que 33, et en 2013, 27. *« Les universités sont de plus en plus nombreuses à mettre en place une sélection illégale dans certaines filières*, accuse l'UNEF. *Une démarche élitiste qui empêche des bacheliers d'accéder aux études et qui concerne 334 formations. »* Soit près de 20 % du nombre total des licences (1 800). *« Il n'a jamais été aussi difficile pour un bachelier de s'inscrire dans la filière de son choix »*, insiste William Martinet, président du syndicat.

En 2015, les demandes d'inscription à l'université ont augmenté de 6,5 %, indique l'UNEF, mais *« la politique d'austérité qui frappe les universités ne permet pas au service public de remplir son objectif de démocratisation »*. C'est l'effet de ciseau : la demande augmente mais les établissements n'ont pas les moyens d'y faire face. *« Les universités utilisent donc tous les moyens possibles pour refermer leurs portes »*, critique l'UNEF.

Tirage au sort des étudiants

La sélection en est un, parmi d'autres. Certaines universités, particulièrement en Ile-de-France, réduisent leurs capacités d'accueil. Cela concernerait 30 % des formations en France, assure le syndicat. Dans l'académie de Besançon, par exemple, les capacités d'accueil ont baissé de 10 %. C'est légal. Mais, du coup, les universités tirent au sort leurs étudiants. Une solution juste (puisqu'elle met tous les étudiants sur le même plan), mais inéquitable (puisqu'elle ne tient pas compte des efforts ou des aptitudes de chacun).

Plusieurs milliers de bacheliers n'ont pu s'inscrire dans la filière de leur choix, selon l'UNEF. Justine Gallone en a fait l'amère expérience. Cette jeune Lyonnaise, qui vient de décrocher un bac ES, voulait faire une licence en sciences de l'éducation à l'université Lumière Lyon-II. Mais le sort en a décidé autrement. Elle donc dû choisir une autre licence, optant pour « sociologie-sciences de l'éducation ». Dans un an, elle qui

envisage de devenir professeure des écoles aura la possibilité de se consacrer pleinement aux sciences de l'éducation. Mais d'ici là, elle devra en passer par la sociologie. *« Cela ne me servira à rien*, regrette-t-elle. *C'est scandaleux que l'on ne puisse pas choisir sa licence. Surtout à cause d'un tirage au sort… Si au moins l'université s'était fondée sur mes résultats au bac… »*

« Le tirage au sort est la pire des solutions, mais c'est la seule que nous ayons, précise Jean-Loup Salzmann, président de la Conférence des présidents d'université. *Le nombre d'étudiants augmente et nos moyens baissent. A un moment, ça coince… Nous ne souhaitons pas réduire le nombre d'étudiants, mais réguler les flux comme nous pouvons. Le problème, c'est que la France paie trop cher pour les grandes écoles et les classes préparatoires. D'autant que ces filières accueillent des élèves qui réussiront de toute façon, quand nous devons faire progresser des étudiants dont certains ont de grosses difficultés. »*

« Il est temps de faire le ménage »

Mais sur la sélection, M. Salzmann rejette l'accusation d'illégalité. *« Nous ne sommes pas des voyous ; on respecte la loi. Il n'y a pas de profession plus encadrée que la nôtre*, explique-t-il. *Toutes les décisions que nous prenons sont votées en conseil d'administration. Y sont notamment représentés les étudiants et le rectorat, lequel dispose de deux mois pour invalider nos choix. »* Barthélémy Jobert, président de Paris-Sorbonne, en tête des mauvais élèves dans le classement dressé par l'UNEF, avec 46 formations sélectives, abonde dans son sens.

« Nos choix sont acceptés par les autorités de tutelle. Par ailleurs, le chiffre de 46 formations sélectives est extrêmement exagéré. Il s'agit de cursus où l'on prépare deux licences, comme allemand-philosophie ou lettres-italien, par exemple. Nous le faisons pour renforcer l'attractivité des cursus de langue. Préparer deux licences, c'est difficile. Il faut donc un niveau de départ qui permette à l'étudiant de réussir. Il faut comprendre ces entretiens comme un processus d'orientation, non de sélection. D'ailleurs, les cours sont les mêmes pour tous. Certains étudiants préparent deux licences, c'est tout. »

Mais l'UNEF ne veut pas entendre parler de prérequis, et annonce des actions en justice. *« Il existe déjà une sélection*, insiste M. Martinet, *c'est le bac. La responsabilité des universités est de proposer des formations accessibles à tous les bacheliers. Le ministère sait que c'est illégal, mais il laisse cela se développer. Il est temps de faire le ménage et de rappeler la loi. »*

Le cabinet de Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, rappelle que la priorité du gouvernement est de *« lutter contre l'échec en premier cycle, notamment en créant des emplois, et non par l'instauration de barrières »*. *« Le contrôle de légalité* [au sein des conseils d'administration des universités] *s'exercera avec plus de vigilance. Quant aux licences sur prérequis, elles ne sont pas autorisées par la législation. Nous allons regarder avec les universités comment réorganiser ces cursus. »*

3. Sélection à l'université : le Nobel de l'hypocrisie

Le Point.fr | Publié le 16/07/2015 à 09:19 | Par Sophie Coignard

L'Unef assure que le libre accès à la licence se restreint encore. Une question de fond se pose : toutes les filières doivent-elles accueillir tout le monde ?

Certaines universités sont contraintes de recourir au hasard pour recruter leurs étudiants, la loi française interdisant la sélection sur dossier en licence. Un scandale, selon la chroniqueuse du « Point ».

Comme chaque été, juste après le 14 juillet, l'Unef dévoile que des universités pratiquent une sélection illégale des bacheliers pour certaines licences qu'elles proposent. Elles sont 54 sur 74 en 2015. Un chiffre en augmentation constante : 33 en 2014, et 27 en 2013. Le syndicat étudiant souligne qu'un tel tri des

futurs étudiants est illégal, comme le précise l'article L612-3 du Code de l'éducation : « Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat. »

Il est ainsi possible, en théorie, au titulaire d'un baccalauréat professionnel de gestion administrative de s'inscrire en licence de mathématiques, au nom du libre accès. Et peu importe si moins d'un étudiant sur trois obtient sa licence en trois ans, un pourcentage qui tombe en dessous des 10 % pour les diplômés de l'enseignement professionnel. Et tant pis si les bacheliers se ruent, nombreux, vers un enseignement de Staps qui mène essentiellement au professorat d'éducation physique et sportive, discipline qui ne peut, loin de là, absorber tous les postulants.

Le réel ne compte pas

Non, pour les pouvoirs publics, tout comme pour l'Unef, le réel ne compte pas. Il suffit de sauver les apparences. À leurs yeux, il semble qu'une sélection par l'abandon en cours d'études soit de loin préférable à une orientation préalable. Un gâchis humain auquel s'ajoute une gabegie financière alors que les comptes de plusieurs universités sont dans le rouge.

Certaines filières, notamment les bi-licences, qui réclament fort logiquement deux fois plus de travail qu'une seule, recrutent sur dossier. C'est illégal et, pour le syndicat étudiant, c'est scandaleux. Celui-ci consacre moins de place et d'énergie, dans son dossier 2015, à dénoncer une méthode de tri réellement hallucinante : le tirage au sort. C'est en effet la seule solution légale trouvée par certaines facultés pour éviter la surpopulation tout en restant dans le cadre de la légalité.

La loterie plutôt que le mérite

Ce n'est pas, dans ce cas, sur leur parcours scolaire, mais selon les caprices du hasard, que sont sélectionnés les heureux élus qui pourront intégrer une filière trop demandée. Par exemple, et toujours selon l'Unef, 14 universités ont recours au tirage au sort pour déterminer qui pourra s'inscrire en Staps.

Pour les universités qui pratiquent ainsi la loterie en toute bonne conscience, l'astuce est la suivante : les textes officiels précisent qu'une capacité d'accueil limitée, lorsqu'elle est déclarée, peut amener à refuser des candidats ; mais comme la sélection sur dossier est interdite, le tirage au sort est considéré comme une solution acceptable, et même comme la seule possible !

Tout le monde, au ministère de l'Éducation nationale, est au courant, mais tout le monde ferme les yeux. Il est ainsi possible de déclarer avec le sourire que la sélection à l'entrée des universités n'existe pas. On n'ose imaginer l'étape suivante : celle où les diplômes de licence seront attribués, eux aussi, par tirage au sort afin de ne pas rompre la nécessaire égalité entre tous les étudiants, les bons comme les mauvais, les travailleurs comme les fumistes…

4. Ils ont la bougeotte - Simon, cap sur Taïwan

Le Télégramme QUIMPER / 11 août 2015 / Youenn Gourlay

En 2013, Simon avait passé deux semaines en Irlande lors d'un séjour linguistique. « J'y ai rencontré des jeunes de différentes nationalités, c'était génial ! Je voulais vraiment réitérer l'expérience. Plus longtemps et plus loin, cette fois », raconte-t-il.

Premier volet consacré à ces jeunes globe-trotteurs qui quittent la région pour s'accomplir. À seulement 15 ans, Simon Le Fourn s'apprête à vivre une expérience peu commune. Le jeune Quimpérois a été sélectionné par le Rotary Club de Quimper Odet pour étudier une année à Yilan, au nord de Taïwan. Décollage le 21 août. Malgré ses bonnes notes au lycée, Simon Le Fourn, jeune Quimpérois de 15 ans,

n'intégrera pas la classe de première ES l'année prochaine. Celui qui a déjà sauté une classe a pris la décision de reporter d'un an son passage en classe supérieure. Pas par flemme, bien au contraire, mais pour eectuer une année de césure dans la ville de Yilan, à Taïwan, État insulaire situé à l'est de la Chine. Cet échange s'inscrit dans le programme Rotary Youth Exchange et sera financé par le club Rotary de Quimper Odet. L'association internationale, qui cherche à améliorer l'entente entre les peuples, lui ore ainsi l'opportunité de profiter d'une immersion totale dans une famille sinophone. Un désir précoce qui s'explique par une enfance passée sur les routes. « J'ai déjà beaucoup voyagé. Avec mes parents, nous sommes allés aux États-Unis, en Tunisie ainsi que dans presque tous les pays européens en van. J'avais envie de découvrir un nouveau continent et une nouvelle culture », raconte le jeune voyageur.

« Devenir trilingue » « Qu'est-ce en général qu'un voyageur ? C'est un homme qui s'en va chercher un bout de conversation au bout du monde ». Cette citation, attribuée à Jules Barbey d'Aurevilly, homme de lettres du XIXe siècle, définit plutôt bien Simon. Car c'est bien la langue et les rencontres qui ont motivé le natif de Quimperlé. « Si j'ai choisi Taïwan plutôt que les États-Unis, c'est pour y découvrir le mandarin. Je l'apprendrai au début par l'intermédiaire de l'anglais, que je parle déjà plutôt bien. Avec l'objectif de devenir trilingue », avance celui qui a appris les rudiments de la langue chinoise, cette année, en classe de seconde au Likès. Une intention de franchir la barrière de la langue pour faire davantage de rencontres, comme en 2013. Simon avait alors passé deux semaines en Irlande lors d'un séjour linguistique. « J'y ai rencontré des jeunes de diérentes nationalités, c'était génial ! Je voulais vraiment réitérer l'expérience. Plus longtemps et plus loin, cette fois », raconte-t-il. Mais alors, pourquoi Taïwan ? « Au début je pensais aller aux États-Unis, mais c'est assez commun aujourd'hui. Partir à Taïwan, c'est vraiment une découverte. Et puis, en regardant des blogs de photos sur l'île, ça m'a vraiment donné envie », explique celui qui profitera également de la côte pour s'adonner à son sport préféré : le surf.

« On va quitter un garçon et retrouver un jeune homme » Surfer... sur internet, c'est tout ce que pourront faire ses parents durant quelques mois. Le Rotary Club a, en eet, fortement conseillé à ses parents de passer un « contrat moral » avec Simon pour faciliter son immersion. Ils pourront donc le contacter une fois par semaine via Skype mais n'auront le droit de venir voir leur fils qu'à partir du mois de mars. Et, à quelques jours du départ, Lionel et Cécile appréhendent un peu cet éloignement d'au moins sept mois. « On sait qu'on va quitter un garçon et retrouver un jeune homme. Physiquement et surtout mentalement, il aura sans doute beaucoup changé. On a peur de le perdre un peu. Avec cette ouverture, il est possible qu'il se détache un peu de nous », craint Lionel, rappelant malgré tout « l'opportunité énorme que cela représente ». Des parents qui découvriront également cette culture grâce à l'échange proposé par le Rotary club. Toute l'année, Lionel, Cécile et leur fille Clara accueilleront I-Chin, une jeune Taïwanaise, originaire de Taipei, qui a choisi Rosalie comme prénom français. « Ça nous permettra de comprendre ce que Simon vit et de combler un peu le manque », anticipe Lionel.

Ambassadeur de la Bretagne Mais plus que la culture taïwanaise, Simon devrait faire la rencontre de jeunes du monde entier. Une fois par mois, le Rotary organisera des rencontres avec tous les étrangers participant à ce programme. « Autre avantage de Taïwan, c'est une petite île. Je pourrai donc rencontrer régulièrement les jeunes des autres pays », ajoute Simon, déjà impatient. Accompagné de plusieurs jeunes Français, Simon aura même l'honneur d'être l'un des ambassadeurs bretons sur « l'île des dissidents ». Un surnom que l'île doit à son histoire plus que tendue avec son voisin chinois. « Mais, j'ai lu que les relations entre les deux États s'étaient apaisées », assure Simon. Déjà bien au fait de l'histoire du pays, le jeune homme ne devrait avoir aucun mal à s'intégrer dans ce petit pays de vingt-trois millions d'habitants.

5. Etudiants : la césure, mode d'emploi

Les Echos | Marie-Christine Corbier / Journaliste | Le 10/08 à 18:41

L'université s'engage à réinscrire l'étudiant dans son cursus après la césure.

François Hollande l'avait promis le 6 mai. Ce sera applicable dès cette rentrée universitaire : les étudiants pourront suspendre leurs études durant six mois à un an, tout en conservant leur statut et leurs prestations sociales.

Ce droit à la césure est très pratiqué dans les écoles de commerce et dans certaines formations d'ingénieurs. A l'université, il pouvait réserver de mauvaises surprises aux étudiants. La circulaire publiée le 23 juillet par le ministère de l'Education nationale veut donc *« sécuriser »* cette période et offrir aux étudiants qui le souhaitent *« une année de césure sans risque »,* pour que la suspension ne soit *« en aucune façon une rupture pénalisante ».*

Un large choix d'activités

Année sabbatique, nouvelle formation, stage, création d'entreprise, départ à l'étranger, contrat à durée déterminée, service civique, bénévolat… La suspension des études pourra intervenir dès le début de la première année de cursus, mais pas après la dernière année. Elle devra se dérouler sur des périodes d'au moins un semestre universitaire et débuter en même temps qu'un de ces semestres.

Aucune obligation

Cette césure est facultative. Les établissements ne pourront donc pas la rendre obligatoire pour l'obtention du diplôme auquel ils préparent. L'étudiant qui souhaite interrompre ses études dans ce cadre devra rédiger une lettre de motivation – l'établissement peut refuser la période de césure. S'il lui donne le feu vert, un document sera signé entre l'étudiant, qui s'engage à réintégrer la formation en fin de césure, et l'établissement, qui garantit une réinscription au retour de l'étudiant, y compris dans les filières sélectives.

Les bourses maintenues

En matière de droits, les étudiants boursiers pourront voir leur bourse maintenue, là encore sur décision de leur établissement. Lorsque ce droit est maintenu, il entre *« dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus ».* Cette suspension d'études, qui doit, selon la circulaire, contribuer *« à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles »,* peut aussi donner lieu à la délivrance de crédits ECTS (crédits que l'étudiant doit capitaliser pour valider son parcours).

« Dispositif sécurisant »

Les organisations étudiantes saluent l'initiative. La Fage y voit *« un dispositif sécurisant et garant du maintien des droits des étudiants ».* L'Unef estime cependant que *« laisser à la discrétion des établissements la possibilité de valider des crédits ECTS* […] *ainsi que le maintien du droit aux bourses peut faire le jeu des inégalités entre les étudiants ».*

Le nouveau cadre juridique vise à enrichir l'expérience des étudiants hors des murs de l'université. Une enquête réalisée en avril avec l'institut Viavoice et le réseau d'associations étudiantes Animafac auprès de 1.000 jeunes de 18 à 24 ans indiquait que 36 % d'entre eux renonçaient à l'année de césure de crainte d'être pénalisés pour la suite de leur parcours, alors même qu'un jeune sur deux rêve d'une telle expérience.

6. Avis de tempête sur la sélection à la fac

Le Monde | 26.08.2015 à 12h08 | Par Adrien de Tricornot

La justice condamne le tri des étudiants en milieu de master, obligeant le gouvernement à se saisir du dossier

Des jugements rendus le 21 août par le tribunal administratif de Bordeaux, le 19 août par celui de Grenoble et le 31 juillet par le tribunal administratif de Nantes ont suspendu en référé les refus d'inscriptions opposés à des étudiants. " *Je gagne à tous les coups ",* sourit Me Florent Verdier, avocat au barreau de Draguignan, qui s'est fait une spécialité de la question et fait un véritable tour de France des tribunaux administratifs.

Jeudi 20 août, il plaidait à Besançon. Vendredi 21 août, il était à Paris pour contester le refus d'inscription d'une étudiante en mathématiques qui a validé son année de M1 à l'université Paris-Diderot et souhaite y rester pour obtenir un master spécialisé dans les statistiques et modèles aléatoires en finance : " *Le master est un cycle en quatre semestres, pas en deux années. Ce sont les mêmes professeurs qui ont enseigné en M1 qui formeront cette étudiante en M2 ",* a-t-il plaidé.

Sécurité juridique

Si les recours se multiplient, c'est qu'" *il n'existe aucune base légale pour refuser la poursuite en master 2 à un étudiant qui a validé son master 1 ",* souligne Me Verdier. L'article L 612-6 du code de l'éducation stipule que " *l'admission dans les formations du deuxième cycle est ouverte à tous les titulaires de diplômes de premier cycle ".* La possibilité d'y déroger est renvoyée à un décret… qui n'a jamais été pris. De plus, un arrêté ministériel du 22 janvier 2014 confirme l'unicité du cycle de master organisé en quatre semestres et non sur deux années distinctes.

Ce sujet brûlant devait figurer au menu de la visite du secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, Thierry Mandon, à l'université d'été de la Conférence des présidents d'université (CPU), mardi 25 août, à Paris : " *On avait prévenu le ministère et ils ne nous ont pas écoutés ",* tempête Jean-Loup Salzmann, président de la CPU, qui demandait la validation réglementaire des procédures de sélection de fait dans certains établissements. " *Il fallait publier des textes qui permettent à l'université d'être en sécurité juridique. Ce n'est pas au juge de régler le problème, c'est au ministère. Et ce n'est pas parce qu'on est admis dans un cursus donné qu'on y réussit ",* avance-t-il.

Au cabinet de M. Mandon, on souhaite " *dépassionner* " le débat : " *Il faut relativiserle problème, il se situe principalement en droit, où une large mobilité est organisée en M2, de manière forcée pour certains étudiants*, fait savoir un conseiller. *Quand il y a un M2 compatible au sein du même établissement, on pourrait instaurer une priorité à y rester.* "

Sélection précoce

C'est ce type de réponse qu'espère William Martinet, président du syndicat étudiant UNEF : " *Il faut donner la responsabilité à tout établissement qui délivre un M1 de trouver une place en M2. Les étudiants qui valident un master 1 ne comprennent pas qu'il n'y ait pas de place pour eux en master 2 dans leur établissement.* " Il souligne que les examens passés par les étudiants dans le cadre de leur cursus sont suffisants en matière de sélection.

M. Martinet redoute que les universités ne profitent de ces recours pour pousser à une sélection plus précoce et plus forte : dès après la licence, lors de l'entrée en master. Or, jusqu'à présent, le nombre de places est assez équivalent en M1 (130 000) et en M2 (120 000). La baisse des effectifs de M2 s'explique notamment par le fait que certaines filières juridiques, comme le notariat, recrutent au niveau M1, de

même que les concours de l'enseignement – où, pendant la deuxième année du master, les admis sont fonctionnaires stagiaires en alternance.

Le problème de l'inscription en M2 est connu depuis une première décision rendue par le tribunal administratif de Bordeaux le 5 décembre 2013. Le Comité de suivi du master – organisme consultatif qui associe le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des représentants des universités et des secteurs de formation – a ainsi planché sur la question… sans parvenir à un consensus.

Le Snesup et l'UNEF n'ont pas validé l'avis qu'il a rendu sur le sujet en mai. Celui-ci rappelait certes le droit de tout étudiant titulaire d'une licence à s'inscrire en master. Mais il préconisait que soit adopté un décret précisant la *" liste limitative des formations dans lesquelles cette admission peut dépendre des capacités d'accueil des établissements, et éventuellement être subordonnée au succès d'un concours ou à l'examen du dossier ".*

Portail d'admission post-licence

Pour autant, le syndicat étudiant FAGE souhaite une réforme clarifiant le master et réunifiant M1 et M2. Son président, Alexandre Leroy, souligne que *" le Comité de suivi du master a fait un travail très important. C'est un outil pour l'orientation et cela donne toute latitude pour définir son projet professionnel "*. Il suggère donc de créer un portail d'admission post-licence, sur le modèle d'admission post-bac (APB), afin que chaque étudiant ait accès à l'un des masters de son choix compatible avec sa licence. *" Un consensus est en train de se former avec les enseignants et on peut l'atteindre avec la CPU ",* suggère-t-il.

M. Salzmann, à titre personnel, indique qu'il y serait favorable : *" Il faut permettre une sélection pour un certain nombre de parcours à capacité d'accueil limitéeafin d'assurer la réussite et l'insertion des diplômés. Mais on peut proposer à chacun une place en master ",* souligne-t-il. Entre orientation forcée et sélection de fait, ce dispositif est pour l'instant rejeté par l'UNEF. Une telle réforme, si elle était décidée, semble en tous les cas peu réalisable avant la rentrée 2017, année présidentielle.

Le contexte

LMD

Pour créer un espace européen de l'enseignement supérieur, les ministres de l'éducation de 29 pays se sont réunis à Bologne (Italie) en juin 1999 et se sont entendus pour diviser l'enseignement supérieur en deux cycles de formation – la licence (bac + 3) et le master (bac + 5) – et un cycle de recherche, le doctorat (bac + 8). Depuis, cette organisation " LMD " s'est mise en place en France. Le grade de master a d'abord été créé par décret en août 1999. Un décret du 8 avril 2002 a introduit les nouveaux cycles universitaires, dont l'application s'est généralisée en 2006. La France assure depuis le 7 juillet 2015, pour deux ans, le secrétariat de ce " processus de Bologne ".

Margot Dejeux, 15 ans, l'entraide dans le sang

Margot Dejeux remettait, hier, des jouets aux service pédiatrique de l'hôpital. Elle s'apprête à faire sa rentrée en seconde au Likès, mais a déjà mené de nombreuses actions caritatives.

Portrait

Elle n'a que 15 ans mais a la maturité d'un adulte. Margot Dejeux, fondatrice de l'association *Voile en action* est une jeune fille débordante d'énergie. Lors d'une collecte pour l'association *Joue ton monde*, elle avait reçus quelques jouets, des mains des parents d'une petite fille de 10 ans, décédée des suites d'un cancer. Pour lui rendre hommage, elle les a remis hier au service pédiatrique du centre hospitalier de Cornouaille.

Originaire du Guilvinec, passionnée de voile, elle participe en 2013 au bigoud tour : une régate destinée aux handicapés. Avec son petit bateau elle fait le tour des ports du pays Bigouden. Depuis, elle a multiplié les engagements. Elle participe au Téléthon, devient marraine pour la Bretagne de *la fédération des enfants cancer santé*. **« Je voulais aider les enfants malades du cancer. Je fais du sport et je sais que ces enfants ne pouvaient pas faire la même chose »**, confie-t-elle d'une voix posée.

De nouveaux projets en perspective

Margot a grandi dans une famille très engagée dans le monde associatif. Ses parents font partie de l'association Vakap qui propose notamment à des personnes handicapées de faire de la voile. Sa maman, Carine, a aussi été présidente de l'association des parents d'élèves de l'école Thomas Donnard. Margot la suivait alors dans les différents événements qu'elle organisait. **« Depuis toute petite elle est comme ça. Quand elle avait fini ses devoirs à l'école, elle aidait les autres. Elle n'aime pas l'injustice, elle a un grand cœur »**, précise-t-elle.

Humble, Margot Dejeux, ne se met pas en avant. **« Je me remets en question. Je me dis que mes problèmes personnels ne sont pas très importants. J'ai vécu de très belles rencontres. On se rend alors compte que notre vie est banale à côté de celles d'enfants handicapés ou malades »**. Margot agit également pour l'environnement. Elle avait sensibilisé les visiteurs de l'archipel des Glénan à ne pas jeter de déchets.

Élève brillante, elle fera en septembre, sa rentrée en seconde européenne au Likès. Alors quand on lui demande comment elle parvient à mener de front ses différents engagements, elle répond simplement, **« je suis bien organisée »**. **« Elle se gère toute seule depuis longtemps. Elle ne se laisse par se faire marcher sur les pieds »**, raconte sa maman.

Margot Dejeux a de nouveaux projets en tête. Avec deux de ses amis elle aimerait écrire un livre autour des enfants atteints de la myopathie de Duchenne. Les fruits de la vente seront reversés au Téléthon. Dernièrement, elle a contacté l'association Afidesa. En partenariat avec celle-ci, elle compte lancer une collecte d'argent. Les fonds financeront la construction de latrines pour les filles dans les écoles du Burkina Faso.

Le 3 décembre, elle recevra à l'Élysée le prix du civisme pour la jeunesse remis par l'ordre national du mérite. Comme dit Carine, sa maman **« elle mène sa petite vie »**.

Margot Dejeux, dans la salle de classe du service pédiatrique de l'hôpital.

Alban MÉRY DE MONTIGNY

8. Timides fiançailles entre l'université et l'entreprise

Le Monde | Le 31.08.2015 à 11h35 | Par Adrien de Tricornot

Embrassons-nous, Folleville ! Lors de l'université d'été du Medef sur le Campus d'HEC à Jouy-en-Josas, jeudi 27 août, le mouvement patronal et tous les acteurs de l'enseignement supérieur français ont officialisé la signature d'un « pacte d'engagements pour le supérieur » prévoyant des actions communes et une promotion réciproque. Ce compagnonnage est une première, car il rassemble à la fois la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des écoles françaises d'ingénieurs (Cdefi) et la Conférence des grandes écoles (CGE). Cette coopération vise d'abord à mieux accorder les compétences qu'attendent les entreprises des étudiants et à améliorer les possibilités professionnelles de ces derniers.

Deux jours plus tôt, lors de l'ouverture des journées « enseignants-entreprises » à l'Ecole polytechnique, le secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, Thierry Mandon, qualifiait de *« salutaire »* le rapprochement en cours entre les mondes de l'entreprise et du supérieur. Sa solidité reste encore à démontrer. Au contraire de l'Allemagne ou des Etats-Unis, les liens sont historiquement très ténus en France entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement et de la recherche. Le financement du supérieur par le secteur privé reste très faible. A l'heure où les universités traversent une grave crise de financement et où les diplômés sont parfois en peine de débouchés, le secteur privé peut apparaître comme un recours précieux. Ce rapprochement avait déjà été espéré lors de la discussion sur l'autonomie des universités mise en place en 2010… sans résultat.

Freins culturels

Pourtant, *« le rapprochement universités-entreprises est une évolution déjà bien engagée depuis quelques années, car l'enjeu est l'insertion professionnelle de nos étudiants, qui est essentielle pour nous »,* explique Khaled Bouabdallah, président de l'université de Lyon et vice-président de la CPU. La loi sur l'enseignement supérieur de 2013 a en effet confirmé et renforcé la responsabilité des établissements dans ce domaine. Pour Florence Poivey, présidente de la commission éducation, formation et insertion du Medef, le pacte veut donc donner *« un souffle nouveau »* à ces relations, et y associer les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

« Le pacte fixe des objectifs concrets, raisonnables, et on va voir à la fin de l'année ce qu'il donne »

Mais le nouvel état d'esprit, de part et d'autre, doit toutefois encore *« maturer »,* explique-t-elle : *« Le pacte fixe des objectifs concrets, raisonnables, et on va voir à la fin de l'année ce qu'il donne. »* Car les universités et les entreprises n'ont pas identifié de freins à leur rapprochement autres que culturels, liés aux habitudes et aux méfiances traditionnelles entre les deux mondes. L'un des objectifs du pacte conclu jeudi est d'améliorer l'emploi des titulaires de doctorats dans le secteur privé. Jean-Louis Salzmann, président de la CPU, a demandé un engagement supplémentaire à Pierre Gattaz, le président du Medef : inscrire la référence au diplôme du doctorat dans au moins une convention collective de branche d'ici un an, une disposition qui figure dans la loi de 2013, mais encore jamais appliquée. Signe que du chemin reste à parcourir, Alexandre Saubot, président de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), a exprimé ses *« réserves »,* jugeant la convention collective mal adaptée.

Au total, les liens économiques entre entreprises et universités ne pèsent pas lourd. La Conférence des grandes écoles a annoncé, jeudi, avoir recensé environ 300 chaires soutenues par des entreprises dans ses établissements. Certaines sont en même temps associées à des universités. Mais ces dernières semblent être restées les parents pauvres des relations avec les entreprises. *« Sur les chaires, il existe beaucoup de choses intéressantes. Mais on est encore bien loin d'utiliser tout le potentiel des établissements et des laboratoires et de répondre à tous les besoins »,* explique M. Bouabdallah.

Marché de la formation

Si appréciées qu'elles soient, les fondations créées par les universités après qu'elles ont acquis leur autonomie financière ne changent pas non plus la donne. Le budget global d'une université est de 150 à 200 millions d'euros par an, consacré pour 80 % à la masse salariale, qui est essentiellement du ressort de l'Etat. *« Les meilleures universités arrivent à collecter quelques millions par an, soit au maximum 1 % de leur budget »,* explique Khaled Bouabdallah, citant l'exemple de l'université Strasbourg, qui a récolté 23 millions d'euros en six ans.

« Il faut aller chercher l'argent là où il est, c'est-à-dire dans les entreprises »

Pour accroître la part du financement privé dans le budget des universités, une autre piste est à l'étude : permettre à ces établissements de prendre une part du marché de la formation professionnelle. Les entreprises paieraient alors ces prestations très rentables aux universités, et non seulement à des prestataires privés. Le vice-président de la CPU doute pourtant *« du discours selon lequel la formation continue serait un nouvel eldorado »*. Un rapport de François Germinet, président de l'université de Cergy-Pontoise, doit être officiellement remis sur le sujet prochainement à M. Mandon. *« Il se passera du temps avant d'en faire une source conséquente et qui participe à l'équilibre général »,* estime M. Bouabdallah.

« Il faut aller chercher l'argent là où il est, c'est-à-dire dans les entreprises », confiait le Luxembourgeois Rolf Tarrach, juste après son élection à la présidence de l'Association des universités européennes (EUA), le 16 avril à Anvers, face aux contraintes budgétaires. L'opération reste plus facile à dire qu'à faire. La question urgente, en France, demeure celle de l'engagement de l'Etat.

9. Les filles, osez les sciences !

Le Monde | Le 02.09.2014 à 15h34 | Par Maryline Baumard

Cinquante-huit filles sur 400 élèves en première année de Polytechnique à la rentrée 2013. Soit 14,5 % de bicornes en tailleur-jupe ! Accident de sélection, anomalie dans le concours ? Pas vraiment.

La promotion 2013 de ce fleuron de la formation française ressemble terriblement aux précédentes. Dans cette institution où la première femme professeur est arrivée en 1992, soit cent quatre-vingt-dix-huit ans après la création de l'Ecole, en 1794, la jupe n'a pas investi les salles de cours.

Et l'X n'est pas la seule institution scientifique où les filles sont sous-représentées. Les listes des lauréats 2013 aux concours des Ecoles normales supérieures (ENS) scientifiques font état de la même catastrophe. Une fille sur 21 y a été reçue en physique-chimie ; une sur 28 en maths-physique-informatique.

LES FILLES BOUDENT LES ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Au pays d'Antoinette Fouque (1936-2014), l'ascenseur à filles est dangereusement bloqué ! A ce rythme, il faudra attendre 2080 pour atteindre la parité entre chercheurs et chercheuses en sciences dures au Centre national de la recherche scientifique. Quant aux femmes profs de mathématiques dans le secondaire, il faudra bientôt lancer une enquête pour les trouver.

Au rythme des recrutements actuels, il n'y aura plus aucune femme prof de maths dans deux cent cinquante ans, a calculé Véronique Chauveau, vice-présidente de l'association Femmes et mathématiques. Les filles boudent autant les études scientifiques à l'université qu'en grandes écoles : elles ne sont que 16 % à étudier la discipline de Pythagore, et 20 % à opter pour la physique dans les facs.

Qu'est-ce qui ne va pas entre les sciences et les filles ? Comment est-il possible qu'elles, premières de la classe durant leur scolarité obligatoire, ne lorgnent même pas les meilleures écoles et se refusent les belles carrières qu'un parcours universitaire leur offrirait ?

Il s'agit moins, là, de jouer les féministes – même à l'approche de la Journée des femmes du 8 mars – que de comprendre comment, en 2014, elles laissent encore leur place dans les formations qui donnent un vrai pouvoir en entreprise, quand les hommes ne leur laissent plus la place dans le bus.

LES FILLES, MEILLEURES QUE LES GARÇONS À L'ÉCOLE

Au collège, les filles sont les meilleures. Quelque 88,9 % d'entre elles décrochent le brevet, contre 83,4 % des garçons. En fin de lycée, elles sont plus nombreuses à ne pas avoir été écartées des filières générales. Parmi les candidats qui se présentent à un bac, 86,7 % des filles l'obtiennent contre 82,3 % des garçons. Alors, pourquoi ne valorisent-elles pas cette avance ?

La réponse passe évidemment par le spectre des stéréotypes de genre. La polémique de ces dernières semaines sur l'éducation à l'égalité n'est pas allée au bout de la logique en n'incluant pas la perte économique engendrée par cette perpétuation.

A côté du *Tous à poil !* (Editions du Rouergue, 2011), le livre jeunesse qui a fait scandale, il faudrait lire en maternelle des « Tous en blouse de labo ! » pour casser le déterminisme sociologique qui interdit à la moitié des élèves le pan d'études le plus prometteur en termes de carrière.

LA FRANCE JOUE PERDANTE

Si on remonte toute la filière de l'excellence, on observe comment la déperdition s'opère à chaque palier d'orientation. A l'entrée en 1re scientifique disparaît la parité puisque seules 45 % des filles s'y engagent.

Quand il s'agit d'entrer en classe préparatoire, nouvelles pertes puisque les classes de maths-physique (MP) ne comptent plus que 23 % de jeunes femmes. Quant aux MP étoile – celles qui préparent aux meilleures écoles –, elles sont à 17 % composées de filles… C'est comme ça qu'on arrive encore en France, en 2014, à ne former que 27 % d'ingénieures femmes.

Il y a urgence à ce que les filles investissent la filière scientifique. Il est économiquement non viable de se priver de la moitié des cerveaux. Partant du principe que plus la base est étroite, plus l'élite le sera, on joue perdant dans ce pays en détournant les filles des secteurs en développement. Au problème quantitatif s'ajoute une perte qualitative puisqu'il est essentiel dans une équipe de multiplier les approches et les regards pour jouer la compétitivité.

PLUS DE FEMMES QUE D'HOMMES DANS LES FORMATIONS SCIENTIFIQUES EN ASIE

La France n'est pas le seul pays à avoir des efforts à faire pour réconcilier la gent féminine avec ce sujet. Une étude intitulée « Bibliometrics : Global Gender Disparities in Science » (« Bilbliométrie : les disparités mondiales de genre dans les sciences »), publiée en décembre 2013 dans *Nature,* a montré que, pour 100 travaux de recherche, 22 sont signés par des femmes aux Etats-Unis, 20 au Royaume-Uni, 18 en Chine, 12 en Allemagne et 10 au Japon.

La France fait mieux, avec 25, mais pas de cocorico hâtif : l'Amérique du Sud et les pays de l'ex-bloc de l'Est sont proches de la parité.

Si l'on s'intéresse, cette fois, aux vocations féminines, on observe avec l'Organisation de coopération et de développement économiques qu'en Russie, en Asie et au Moyen-Orient, les femmes sont plus nombreuses à suivre des formations d'ingénieurs ou de scientifiques que les garçons. Comme si elles avaient compris que c'était une voie d'émancipation, alors qu'on l'a oublié dans nos vieux pays.

Il est d'autant moins inutile de rappeler ces éléments que, au moment où les lycéens de terminale choisissent leurs études supérieures, un rapport de la société d'audit McKinsey, rendu public le 13 février, souligne qu'en France *«pas plus de 20 % des étudiants estiment avoir été correctement informés au lycée sur leur cursus dans le supérieur (contre 36 % en Allemagne) et 67 % feraient des choix d'études différents s'ils avaient la possibilité de revenir en arrière, soit le taux le plus élevé d'Europe»*.

10. La fin de l'accès automatique à la fac après le bac en débat

Les Echos | Marie-Christine Corbier / Journaliste | Le 11/09 à 07:00

Aujourd'hui, seuls 5% des bacs pro et 15% des bacs techno obtiennent leur licence en trois ou quatre ans (50% pour les bacs généraux)

Un rapport, censé servir de « feuille de route » à l'exécutif, crispe les syndicats lycéens et étudiants.

Certains parleront de sélection à l'entrée à l'université, d'autres y verront une meilleure orientation des bacheliers pour éviter des échecs. La proposition des universitaires Bertrand Monthubert et Sophie Béjean, mardi, de ne plus accorder un accès automatique à l'université pour les bacheliers professionnels et technologiques, promet de vifs débats. Leur rapport sur la « Stratégie nationale de l'enseignement supérieur » a reçu le soutien du chef de l'Etat qui voit, dans les 40 propositions faites, *« la base d'une feuille de route pour le gouvernement ».*

L'une d'elles suggère de *« permettre l'accès de droit aux licences générales aux bacheliers titulaires d'un baccalauréat général ».* Pour les filières professionnelles et technologiques, *« un examen du dossier des bacheliers »* est prévu. *« Il débouchera sur un avis favorable, réservé ou défavorable. »* Dans tous les cas, poursuit le rapport, *« une place dans une des filières publiques de l'enseignement supérieur sera proposée à l'issue d'un conseil d'orientation postsecondaire, en proposant si nécessaire le passage par une passerelle et/ou un parcours adapté ».*

« Une sélection qui ne dit pas son nom »

« Le système actuel marche sur la tête, avec des étudiants qui vont par défaut dans des filières où ils ont très peu de chances de réussite sans même qu'on puisse avoir d'entretien avec eux pour leur proposer une autre filière », justifie Bertrand Monthubert. Seuls 5 % des bacs pro et 15 % des bacs techno obtiennent leur licence en trois ou quatre ans (50 % pour les bacs généraux).

Il plaide pour une réforme du portail Admission post-bac avec un *« prétraitement »* et un *« système d'alerte »* qui déclencheraient un entretien si les voeux du lycéen ne sont pas *« cohérents »* avec son parcours. Si le lycéen persiste dans son choix initial, *« on l'autorisera à s'inscrire »,* complète Sophie Béjean. *« On lui proposera par exemple une formation spécifique pour qu'il réussisse, mais qui conduira au même diplôme. »*

Les syndicats lycéens sont sceptiques. *« On nous parle d'égalité des filières, et en même temps d'examen du dossier pour certaines,* regrette le Syndicat général des lycéens. *Nous sommes contre cette sélection. »* L'Union nationale lycéenne y voit *« une mauvaise idée »* et *« une sélection qui ne dit pas son nom ». « Accompagner les bacheliers dans leur orientation est indispensable,* indique William Martinet, de l'Unef. *Mais cela doit être fait pour respecter leur voeu d'inscription, pas pour les empêcher de s'inscrire. »* L'examen sur dossier suggéré dans le rapport *« crispe »* Alexandre Leroy, de la Fage : *« Il faudrait un suivi personnalisé de chaque lycéen dès la 2de pour qu'ils recueillent des conseils sur leur orientation qui doivent rester des conseils, et ne pas dériver vers la sélection. »*

Du côté des chefs d'établissement, le ton diffère. *« L'accès automatique dans le supérieur pose question »,* estime Philippe Tournier, du principal syndicat des chefs d'établissement (SNPDEN). Mais le rapport pose mal la question, selon lui : *« On invente un système bien compliqué où les uns entreraient de droit à l'université, et les autres passeraient devant une commission. On différencie les bacs avec un vrai bac, un demi-bac et un pas vrai bac, tout en affirmant qu'ils sont tous égaux. On se met dans des contradictions sévères. »*

Bertrand Monthubert évoque des *« expérimentations »* du conseil d'orientation postsecondaire *« dès cette année ». « Ce serait en complète contradiction avec la loi et le libre accès au premier cycle universitaire »,* prévient l'Unef. *« Une telle mesure n'est pas prévue pour le moment »,* tempère-t-on dans l'entourage du secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur, Thierry Mandon. Le rapport, qui sera débattu au Parlement à l'automne, promet des échanges tendus.

11. Year Up, l'école de la deuxième chance made in America

Les Echos York | Elsa Conesa / Correspondante à New-York | Le 17/09 à 07:00

Comme Microsoft, plus de 250 grandes entreprises américaines participent au programme Year Up, dont elles assurent la moitié des ressources financières. - Scott Eklund/Red Box Pictures/Microsoft

Fondée par un ex-entrepreneur de la tech en 2000, cette école remet sur les rails des jeunes défavorisés en leur trouvant un emploi qualifié. Grâce à sa méthode très stricte, elle affiche des résultats inédits. Les grandes entreprises, convaincues, y embauchent chaque année plusieurs milliers de diplômés.

Peter Ortiz est l'un de ces développeurs qui font la fierté de la Silicon Valley. Look de hipster, lunettes carrées, barbe soignée, il travaille pour eBay depuis près de deux ans. Difficile d'imaginer qu'il dormait dans la rue il y a quelques années, le corps entièrement recouvert de tatouages. A l'époque, il enchaînait les petits boulots. Caissier, concierge… pas suffisant pour pouvoir payer un loyer. Jusqu'à ce qu'il entende parler de Year Up. « *Si je n'avais pas fait Year Up, je serais sans doute déjà mort, ou alors en prison*, raconte-t-il a posteriori. *Ma vie d'avant, c'était l'alcool et la violence. J'étais dans un gang, j'ai été hospitalisé plusieurs fois. Aujourd'hui, j'ai un emploi à temps plein, je fais de la politique et du bénévolat.* »

Peter Ortiz est l'un des 10.000 diplômés de Year Up, un programme fondé en 2000 à Boston par un ancien entrepreneur ayant fait fortune dans la tech. Cette école pas comme les autres s'est donné pour mission de remettre sur les rails des jeunes sortis du système scolaire, âgés de 18 à 24 ans, en les formant de façon intensive et en leur trouvant un stage dans l'une des nombreuses entreprises partenaires. Une initiative philanthropique comme il en existe des centaines aux Etats-Unis… Sauf que celle-ci affiche des résultats qu'aucune autre n'a obtenus jusqu'ici : les jeunes repartent avec l'équivalent d'un diplôme bac +2 en moins d'un an, 85 % d'entre eux sont embauchés à temps plein dans les quatre mois qui suivent la fin du cursus, et ils sont payés en moyenne 16 dollars de l'heure, soit plus du double du salaire minimum fédéral.

Emmanuel Macron épaté

Et les entreprises ? Elles en redemandent ! Plus de 250 grands groupes américains participent au programme, et non des moindres : Microsoft, American Express, Bank of America, AT Kearney, Macy's, entre autres… Certains d'entre eux recrutent systématiquement plus d'une centaine d'élèves chaque année. Le succès de Year Up intrigue depuis longtemps chercheurs et politiques. Des études ont été menées pour quantifier les résultats obtenus par l'organisation. L'administration américaine, après avoir réduit drastiquement les crédits alloués aux programmes de formation professionnelle pour les jeunes, a fini par approcher à son tour les équipes du programme pour intégrer des diplômés dans certains de ses services… Et, en juin, quand le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, est passé à Boston, il avait deux rendez-vous à son agenda : l'un à Harvard, l'autre… avec les équipes de Year Up. Il admet avoir été bluffé : « *Year Up met de manière pragmatique ces jeunes en capacité de construire leur avenir, même s'ils n'ont pas su ou pas pu saisir la première chance que représente l'école. C'est une manière de faire vivre l'égalité réelle - ça devrait être français !* »

Téléphones portables proscrits

Pour afficher des performances aussi spectaculaires, Year Up a une recette bien particulière. D'abord, l'organisation choisit ses élèves avec soin. Ses équipes sillonnent les quartiers défavorisés des grandes villes pour se faire connaître. En général, elles font salle comble : il y a aux Etats-Unis 6 millions de jeunes de 18 à 24 ans qui sont sortis du système scolaire et n'ont aucun lien avec le monde du travail. Le seul critère académique requis pour intégrer le programme est un diplôme du secondaire, ou équivalent. Le reste est affaire de motivation. « *Le processus d'admission prend à la fois en compte leur parcours*

personnel, et leur motivation avec un entretien, explique Shawn Bohen, directrice du développement chez Year Up. *Il faut qu'ils montrent ce qu'ils ont dans le ventre.* » A l'arrivée, un quart seulement des candidats sont retenus. 85 % d'entre eux sont noirs ou latinos, et un bon tiers a une famille à charge. La plupart ont dû renoncer à faire des études pour des raisons financières, et nombreux sont ceux qui continuent à travailler en parallèle, soirs et week-ends. Certains vivent dans un environnement violent - 6 % d'entre eux ont déjà été condamnés. D'autres débarquent de l'étranger, comme cette jeune élève rwandaise qui suit le programme à Boston, ou ce jeune homme arrivé d'Ukraine il y a trois ans. Mais, pour les 2.500 élèves admis chaque année dans les quinze centres Year Up progressivement ouverts dans le pays, le parcours d'obstacles ne fait que commencer. S'ils touchent une allocation de 150 à 200 dollars par semaine - un coup de pouce qui doit les aider à ne pas décrocher -, ils ont aussi des obligations très strictes. Leur comportement est encadré par un contrat qui les engage dès leur arrivée. Aucun écart n'est toléré sous peine de venir s'imputer sur le montant de leur bourse, via un système de points. Comme à l'école, les devoirs doivent être rendus à temps, les retards et les téléphones portables sont proscrits, et une tenue vestimentaire digne du monde professionnel est exigée. « *Ce contrat est crucial pour nous*, insiste Shawn Bohen. *Nos élèves peuvent être embauchés pour leurs compétences techniques, mais peuvent être licenciés pour des problèmes de comportement. Il faut qu'ils soient irréprochables. Nous ne sommes pas là pour leur trouver des excuses.* »

L'ambiance pensionnat ne convient pas à tout le monde, mais le groupe génère une forme de discipline. Une fois par semaine, la promotion se réunit et un membre de l'administration énonce à voix haute le nombre de points qui restent à chaque élève. Si l'un d'eux a dérapé et se trouve fragilisé, les autres l'encouragent à se reprendre en main. « *Les élèves sont incroyablement soudés*, se souvient Shawnna Washington, ancienne de Year Up à New York, aujourd'hui chez JPMorgan Chase. *Si l'un décroche, les autres vont immédiatement se mobiliser pour l'aider. Il y avait un étudiant qui n'arrivait pas à se lever, on s'était relayés pour lui téléphoner tous les matins. Et il n'a pas abandonné.* » Ainsi marqués à la culotte, les élèves acquièrent non seulement une formation technique mais surtout les codes du monde professionnel, véritables marqueurs sociaux. « *C'est une façon de regarder les gens, une façon de s'habiller, une façon de serrer les mains, c'est la conversation banale à la "Christmas party"*, admet Gerald Chertavian, le fondateur du programme, lui-même diplômé de Harvard. *Si vous n'avez pas ce bagage, vous n'allez jamais pouvoir survivre chez Fidelity* [un gros fonds de pension, NDLR] *! »* Pendant toute la durée de la formation, des volontaires issus du monde de l'entreprise entraînent les étudiants à se conformer à ce que l'on attend d'eux, corrigent leur expression, leur apprennent à parler en public, à s'intégrer dans une équipe… L'objectif ? Qu'ils se sentent légitimes dans le monde professionnel.

Apprendre les codes du monde du travail

Leurs acquis sont rapidement mis à l'épreuve. Après un semestre de formation intensive, les élèves partent six mois en stage. Ici, pas de piston, ni de coup de fil au PDG, les entreprises viennent frapper à la porte. « *Depuis 2013, nous avons recruté plus de 76 élèves de Year Up* », témoigne fièrement Leonardo Ortiz Villacorta, responsable des affaires publiques chez Microsoft. Pourquoi ? Parce que le programme est conçu pour répondre en tout point à leurs besoins. « *Ce qui fait la spécificité de Year Up, c'est sa grande proximité avec le marché du travail,* constate Chauncy Lennon, responsable du développement des ressources humaines chez JPMorgan Chase, qui a accueilli 520 stagiaires de Year Up depuis 2007. *Les équipes font un travail permanent pour comprendre nos besoins, et le cursus est conçu pour y répondre . Ils ont parfaitement compris cette partie de l'équation.* »

Le calcul des fondateurs de Year Up repose en fait sur un constat macroéconomique simple : les entreprises américaines font face à un déficit de candidats pour des postes intermédiaires, dans les fonctions informatiques, administratives ou financières. Le turnover très élevé dans ces métiers finit par leur coûter très cher. Et la tendance ne devrait pas aller en s'améliorant : d'après une étude de l'université Georgetown, l'économie va se trouver confrontée à un déficit de 12 millions de travailleurs qualifiés d'ici à 2025.

Cette situation, Year Up l'a parfaitement identifiée et a su en tirer avantage. Au sein du programme, une équipe à plein-temps échange en permanence avec les entreprises pour connaître avec précision leurs besoins et adapter le contenu de la formation. Pour Year Up, ce n'est pas seulement la condition du succès, c'est aussi une question de survie : 50 % de ses ressources financières proviennent des sommes versées par les entreprises lorsqu'elles recrutent un stagiaire - elles sont alors prêtes à s'acquitter de 24.000 dollars par élève. Pour que le modèle fonctionne, il faut que les entreprises y trouvent leur compte. Et donc que les élèves soient au niveau. Ceux-ci en ont d'ailleurs parfaitement conscience. « *Les jeunes de Year Up sont extrêmement motivés, certains font deux heures de route pour venir le matin,* confirme Richard Curtis, responsable du développement aux ressources humaines de la banque State Street, qui compte 300 anciens dans ses rangs. *Pour nous, c'est très confortable car tout le travail de sélection est fait à notre place. Embaucher la mauvaise personne, cela coûte très cher. Nous n'avons jamais été déçus, ces jeunes travaillent aussi bien qu'un diplômé de l'université.* »

Autre avantage pour les entreprises : les jeunes recrues de Year Up sont fidèles. Chez State Street, leur taux de rétention est même supérieur de 10 à 20 % à celui des autres salariés. « *Nos jeunes font face à des discriminations en permanence. Ils savent que le marché du travail ne les attend pas*, admet Shawn Bohen. *Dehors, les jeunes ont parfois tendance à considérer qu'ils valent mieux que ces emplois intermédiaires. Ceux de Year Up ne se posent pas la question.* »

Et quand ils choisissent de partir, c'est le plus souvent pour retourner à l'université, un rêve pour nombre d'entre eux. Grâce à un système d'équivalence, leur année passée chez Year Up est validée dans certains établissements. Il n'est pas rare qu'ils reviennent ensuite dans l'entreprise qui les a formés. Presque tous se présentent ensuite chez Year Up. Mais, cette fois, c'est pour épauler de jeunes recrues qui doutent encore de parvenir à se faire une place au soleil.

Les points à retenir

- 2.500 élèves déscolarisés et issus de quartiers défavorisés sont admis chaque année dans les 15 centres Year Up ouverts aux Etats-Unis.
- En moins d'un an, les jeunes repartent avec l'équivalent d'un diplôme bac +2, et 85 % d'entre eux sont embauchés à temps plein dans les quatre mois qui suivent la fin du cursus.
- Les entreprises américaines les recrutent par milliers, comme Microsoft, American Express, AT Kearney ou Bank of America, qui participent au programme.
- Le succès de Year Up intrigue depuis longtemps chercheurs et politiques. Et commence même à intéresser les étrangers, comme Emmanuel Macron, venu récemment visiter l'établissement de Boston.

12.

Le diplôme moins protecteur qu'auparavant

Poursuivre des études supérieures ne garantit pas une entrée sans encombre sur le marché du travail

Faire des études, et après ? Une étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) publiée jeudi 24 septembre rappelle que poursuivre des études supérieures ne garantit pas une entrée sans encombre sur le marché du travail. C'est même de moins en moins le cas. Ce rappel sonne comme un coup de semonce, alors que l'Etat vient de fixer de nouveaux objectifs éducatifs : le 17 septembre, le président de la République a souhaité que 60 % d'une classe d'âge soit diplômée du supérieur (contre 44 % aujourd'hui) d'ici à 2025.

La veille, son secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, Thierry Mandon, se réjouissait de voir la France basculer plus vite que prévu dans la *« société de la connaissance »* en accueillant cette année 65 000 étudiants de plus à l'université.

Mais après ? En 2013, le Céreq a interrogé un échantillon des 369 000 jeunes sortis en 2010, avec ou sans diplôme, de l'enseignement supérieur. Entrés sur le marché du travail deux ans après le déclenchement de la crise économique de 2008, les diplômés du supérieur accusent trois ans plus tard un taux de chômage de 13 %. C'est 4 points de plus qu'en 2007 pour ceux qui étaient sortis en 2004.

En outre, comme dans l'enseignement scolaire, les origines sociales pèsent lourd sur les études. Plus on monte dans le cursus, plus les enfants de cadres sont nombreux. Ils sont 26 % parmi les diplômés de brevet de technicien supérieur (BTS, bac + 2), 51 % en master (bac + 5) et jusqu'à 67 % en doctorat (bac + 8). Et l'alternance, qui s'est beaucoup développée dans le supérieur, n'échappe pas à la règle. Jusqu'à bac + 4, il y a plus d'enfants de cadres parmi les alternants qu'à bac + 5, où les familles favorisées sont par ailleurs surreprésentées.

« Surdiplomation artificielle »

L'étude montre également qu'un jeune sur quatre n'a obtenu aucun diplôme. Les plans gouvernementaux adoptés par la droite puis par la gauche pour améliorer la réussite en licence n'y font rien. En revanche, l'impulsion gouvernementale à la poursuite d'études donne, elle, des résultats. En 2010, près d'un tiers des étudiants obtient un diplôme de niveau bac + 5 ou plus. Ils n'étaient qu'un quart quelques années plus tôt.

Pour les détracteurs de cette politique, c'est pure folie. Dans une note parue en juillet, la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), un cercle de réflexion libéral, dénonce *« une surdiplomation artificielle »*. *« Le nombre de bac + 5 délivrés est deux à trois fois supérieur à ce que le marché du travail est en mesure d'absorber,* écrit l'auteur, Julien Gonzalez. *Les conséquences sont préoccupantes : frustration des jeunes diplômés et de leur famille, dévalorisation des diplômes, renchérissement du coût de l'enseignement supérieur, emplois moins qualifiés non pourvus… »* Les mises en garde de la sociologue Marie Duru-Bellat dans son livre *L'inflation scolaire* (Seuil, 2006), sont également connues.

Et pourtant, le diplôme demeure très protecteur. Si les diplômés de l'enseignement supérieur connaissent un taux de chômage de 13 % trois ans après, il est de 26 % pour ceux qui n'ont pas dépassé le secondaire, et de 50 % pour ceux qui sont sortis du système éducatif sans diplôme.

> **« Le nombre de bac + 5 est deux à trois fois supérieur à ce que le marché du travail est en mesure d'absorber »**
>
> JULIEN GONZALEZ
> Fondation pour l'innovation politique

Par ailleurs, il existe de grandes différences au sein même du supérieur. La seule licence protège mal du chômage. Le master beaucoup mieux. A ce niveau, le taux de chômage tombe à 10 % et même à 4 % pour les écoles d'ingénieurs. Quant aux docteurs, seuls 6 % sont sans emploi.

Les auteurs de l'étude du Céreq, Julien Calmand, Boris Ménard et Virginie Mora, n'occultent pas la question de l'utilité de la hausse du niveau de diplôme. *« Entre les générations 2004 et 2010, la création d'emplois de cadres a été très forte,* indique Boris Ménard. *Il y a donc un potentiel, même si la capacité du marché de l'emploi à absorber ces diplômés est plus lente que l'élévation du niveau d'études. »*

Bertrand Martinot n'est pas inquiet. Economiste spécialiste de l'emploi, ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy, auteur de *Pour en finir avec le chômage* (Fayard, 2015), il confie n'avoir *« pas le moindre doute »* sur le fait que les jeunes qui poussent jusqu'à bac + 5 trouvent un emploi de cadre. *« Les systèmes économiques s'adaptent aux qualifications des personnes,* dit-il. *Si la France dispose de beaucoup de matière grise, elle développera des activités économiques de haut niveau : centres de recherches, technologies de pointe, finances, sièges sociaux… L'ajustement peut prendre du temps. Mais le chômage que connaissent ces jeunes est surtout dû à la crise de 2008. »* ■

BENOÎT FLOC'H

L'importance des origines sociales

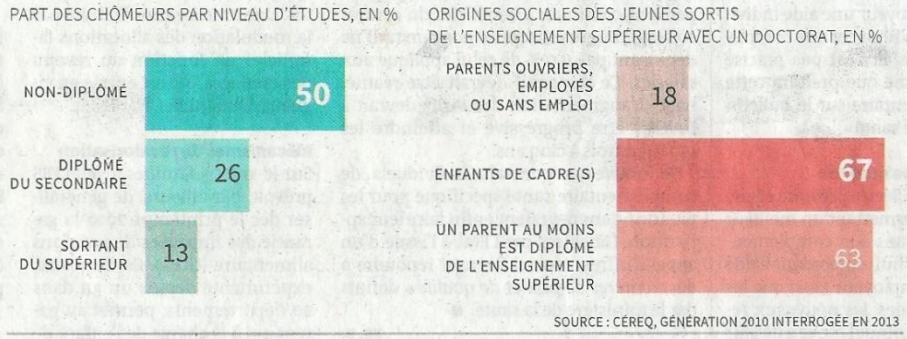

SOURCE : CÉREQ, GÉNÉRATION 2010 INTERROGÉE EN 2013

Enfants d'immigrés : le même parcours

Les enfants d'immigrés, toutes origines confondues, suivent à peu près le même parcours universitaire que les autres, qu'il s'agisse du niveau de diplôme ou de la filière choisie. C'est ce qu'indique l'étude du Centre d'études et de recherches sur les qualifications publiée jeudi 24 septembre.

Ils sont cependant un peu plus nombreux à quitter l'enseignement supérieur sans diplôme (24 % contre 19 %), et encore davantage parmi ceux dont au moins un parent est issu d'Afrique (hors Maghreb).

Ils sont également un peu moins présents parmi les diplômés d'études de santé à bac + 2/3 (15 % contre 19 %), ceux de licence professionnelle (15 %), ceux d'écoles d'ingénieurs (15 %) et chez les docteurs (16 %).